

Différents types de mobilités peuvent ainsi être financés:

- **Mobilité d'étudiant·e·s (études ou stage)**
- **Mobilité d'enseignant·e·s (enseignement ou formation)**
- **Mobilité de personnels (formation)**

L'aide à la Mobilité d'étudiant·e·s (études ou stage)

L'aide à la mobilité internationale vous permet de suivre une formation supérieure à l'international dans le cadre d'un programme d'échanges et/ou d'effectuer une période de stage à l'international

Quels critères d'attribution ?

Une aide peut vous être accordée :

- Si votre séjour dure 2 mois minimum et 12 mois maximum consécutifs.
- Si vous êtes boursier de l'enseignement supérieur sur critères sociaux **ou si vous bénéficiez d'une allocation annuelle.**
- Si votre formation à l'étranger est en lien avec votre cursus actuel.

Montant et durée de l'aide

Le montant de l'aide s'élève entre 225 et 348€ par mois environ selon le pays de destination. Il varie en fonction de la durée de votre séjour et de certains critères tels que la distance qui vous sépare de votre lieu de résidence ou encore le coût de la vie de votre pays d'accueil.

Elle est de 700euros /mois pour l'international....

ALLOCATION PARTIELLE

Quelles démarches dois-je effectuer ?

Prenez contact avec notre responsable des relations internationales. Vous lui remettrez dans un second temps une demande d'aide à la mobilité ainsi qu'un projet de séjour. L'acceptation de votre dossier dépendra de votre intérêt et de vos motivations pour suivre un cursus pédagogique en lien avec votre projet professionnel et avec la politique internationale du lycée hôtelier.

Chacun·e des participant·e·s au programme MIC peut prétendre à une bourse ERASMUS +. Ces bourses sont destinées à couvrir les frais de voyage et de subsistance durant la période de mobilité.

Mobilité d'enseignant·e·s (enseignement ou formation)

Mobilité de personnels (formation)

Bourse individuelle pour personnel et enseignant·e : **180€/jour**